



**AVIS DE PROMULGATION**  
RÈGLEMENT 516-2017

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 6 février 2017 a adopté le règlement numéro 516-2017 portant le titre de :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS, ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET UN EMPRUNT AU MONTANT MAXIMAL DE 6 500 000 \$, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE PRÉVUE ENTRE 5 ET 40 ANS»**

Le règlement numéro 516-2017 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 23 février 2017.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 20 avril 2017.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 26 AVRIL 2017.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA